

**RGPH-5**

## Les travaux de la cartographie censitaire lancés

P2



# WARAA

*Les Vainqueurs*



#COFS

Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.

Facebook: @waraa.tg Twitter: @waraa.tg WhatsApp: +228 90 90 43 40 Email: info@waraa.tg

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 29 Juillet 2021 N° 329 - Prix 250 F CFA

### Lutte contre la Covid 19

## Les conditions à respecter pour fouler le sol togolais

P2

### Accès universel à l'eau potable



## Le gouvernement engage d'importants investissements dans le secteur

P4

### Séminaire gouvernemental à Kara



## Faure Gnassingbé remobilise son équipe

P3

### Délimitation des frontières maritimes entre le Togo et le Ghana

## Les commissions nationales des deux pays en discussions à Lomé

P3



# Les travaux de la cartographie censitaire lancés

Le gouvernement, à travers le ministère de la Planification du Développement et de la Coopération a lancé jeudi 22 juillet à Lomé, les opérations de la cartographie censitaire. Cette opération a été couplée de la réception d'un lot de matériels acquis dans le cadre du 5ème Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5).

L'opération de recensement pilotée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) permettra d'une part de disposer des indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation des agendas nationaux et internationaux, notamment la feuille de route gouvernementale (2020-2025), l'agenda 2063 de l'Union Africaine et les objectifs du développement durable (ODD) et d'autre part de connaître la situation sociale de la population. Les travaux de terrain sont prévus sur toute l'étendue du territoire national à partir du mois de juillet pour une période de six mois. Pour ce faire, le gouvernement a mobilisé 250 agents cartographes dont 50 chefs d'équipes recrutés selon les procédures de



la Banque Mondiale. Ces agents déployés sur le terrain seront chargés, entre autres, de faire un découpage du pays en unités aréolaires dénommées Zones de Dénombrement (ZD) permettant un dénombrement exhaustif de la population et des infrastructures sociocommunitaires. Ils sont chargés également de l'enregistrement et la prise des coordonnées géographiques des infrastructures ainsi que des concessions et des habitants.

C'est le ministre conseiller du président de la République, Pr Simféitchéou qui a réceptionné les matériels des mains du représentant de la représentante résidente de l'UNFPA au Togo, chef de file des partenaires techniques et financiers du RGPH-5, Dr N'Sindi Bwato.

Les équipements sont composés de matériel informatique (des tablettes numériques, des ordinateurs, des logiciels de cartographie, des équipements d'impression et d'autres accessoires)

ainsi que du matériel roulant (6 véhicules de terrain et 125 motos). Ce matériel remis au directeur de l'INSEED, Koame Kouassi sera mis à contribution pour la collecte de données de la cartographie sur le terrain et plus tard au dénombrement de la population. Le représentant de la représentante résidente de l'UNFPA au Togo, Dr N'Sindi Bwato, a lancé un appel à l'endroit de tous les PTF et du gouvernement sur la nécessité de poursuivre l'appui financier et technique requis pour combler le gap budgétaire de

l'opération évalué à ce stade à 23%, afin d'assurer une réalisation complète de toutes les étapes qui restent à franchir jusqu'à la publication des résultats définitifs du RGPH-5. Les prochaines étapes après la cartographie censitaire sont le dénombrement effectif de la population en 2022, le traitement et l'analyse des données, la publication des résultats finaux en 2022 et l'élaboration des rapports d'analyses thématiques et des atlas en 2023.

Cécile S.

## Lutte contre la Covid 19

### Les conditions à respecter pour fouler le sol togolais



série vaccinale dans notre pays. A entendre le ministre des affaires

étrangères, de l'intégration régionale et des To-

Suite à la p 4

**Annonces et pubs :  
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez  
votre Journal  
WARAA  
Les Vainqueurs  
chaque jeudi  
dans les kiosques**

### Numéros Utiles

|                                     |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| CHU Tokoin :                        | 22-21-25-01        |
| CHU Campus :                        | 22-25-77-68        |
|                                     | 22-25-47-39        |
|                                     | 22-25-78-08        |
| Commissariat Central :              | 22-21-28-71        |
| Sûreté Nationale :                  | 22-22-21-21        |
| Pompiers :                          | 118 ou 22-21-67-06 |
| Gendarmerie (Secours et assistance) | 172 ou 22-22-21-39 |
| Police secours                      | 117                |



# Séminaire gouvernemental à Kara Faure Gnassingbé remobilise son équipe

Les membres du gouvernement togolais ont participé à un séminaire gouvernemental à Kara le dimanche et lundi derniers. Présidé par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, ce séminaire a porté sur la mise en œuvre de la feuille de route 2020-2025. Il a connu la participation de grands experts dont Carlos Lopes, acteur important dans l'élaboration du Plan national de développement (PND, 2018-2022) dont le contenu a été transformé en feuille de route gouvernementale 2020-2022 et Conseiller économique de Faure Gnassingbé. Dominique Strauss-Kahn, ancien Direc-



teur général du Fonds mondial international (FMI), patron de la société Parnasse International et aussi conseiller du chef de l'Etat togolais était aussi de la partie. Le séminaire de Kara a permis au président togolais et son gouvernement, assistés par les experts, de faire l'état des lieux de

l'avancement des différents projets prioritaires contenus sur la feuille de route du gouvernement Dogbé. « Notre objectif est d'accélérer la mise en œuvre des projets afin d'atteindre les ambitions de la feuille de route », a indiqué Faure Gnassingbé. Rappelons qu'en octobre dernier, plusieurs



membres du gouvernement de Victoire Tomegah Dogbé avaient pris des engagements écrits de tra-

vailler pour atteindre les objectifs fixés par la feuille de route stratégique.

**J. N.**

## COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT - Pya, Lundi 26 Juillet 2021 -

1. Le Gouvernement a eu du samedi 24 juillet au lundi 26 juillet à Pya, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, plusieurs activités :

### A. LE CONSEIL DES MINISTRES

2. Le conseil des ministres s'est réuni ce samedi 24 juillet 2021 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

3. Le conseil a examiné trois (03) projets de décret, écouté cinq (05) communications et un (1) compte rendu.

### I. AU TITRE DES PROJETS DE DÉCRET,

1. Le Conseil a examiné un premier projet de décret portant réglementation des opérations de transbordement en mer.

2. Les opérations de transbordement en mer se sont développées dans notre pays compte tenu de la sécurité qui règne dans nos eaux territoriales, fruit des efforts du gouvernement visant à développer l'économie bleue.

3. Au regard des risques inhérents à cette activité et de sa portée économique, il s'est avéré indispensable de mieux l'encadrer. Le présent décret vise à instaurer le régime de ces opérations et de leur impact environnemental.

4. Le Conseil a ensuite examiné deux projets de décret de déclaration d'utilité publique et autorisant respectivement les travaux d'extension et projet de constitution d'une réserve foncière.

5. Le premier projet de décret, relatif à l'extension de la plateforme industrielle d'adétikopé et à la construction d'infrastructures connexes, permettra une extension de la plateforme sur une super-

**Suite à la p 6**

## Délimitation des frontières maritimes entre le Togo et le Ghana

# Les commissions nationales des deux pays en discussions à Lomé

La Commission nationale des frontières maritimes du Togo (CNFMT) et son homologue du Ghana sont, depuis hier réunies à Lomé, dans le cadre des négociations entre les deux pays sur la délimitation de leur frontière maritime commune.

Cette rencontre de trois jours fait suite à celle tenue en juin dernier à Accra au cours de laquelle les deux commissions avaient déjà fait des échanges préliminaires devant aboutir au tracé d'une frontière maritime négociée. Elle va permettre aux deux parties de réaffirmer leur dispo-



nibilité à discuter de cette question conformément aux principes du droit international. Pour le ministre de l'économie maritime, Edem Tengue, « il est important que ces négociations aboutissent d'ici la fin de l'année 2021, afin que les Etats puissent véritablement jouir de ce

bien qu'est la mer ». « Notre responsabilité est de parvenir, aux termes des négociations en novembre prochain, à un tracé définitif et complet de la frontière maritime entre nos deux pays », a-t-il ajouté.

**Cécile S.**

# Accès universel à l'eau potable

## Le gouvernement engage d'importants investissements dans le secteur

Sur la feuille de route gouvernementale 2020-2025, les secteurs vitaux dont l'eau potable occupent une place importante au Togo. L'ambition est de faire de l'accès universel à l'eau potable une réalité dans notre pays. Dans ce sens, le gouvernement a mobilisé des investissements nécessaires à la réalisation de cet objectif. Plusieurs projets dont le PEAT (Projet eau et assainissement au Togo) ont été réalisés pour le bonheur des populations à la base.

La première phase du Projet eau et assainissement au Togo (PEAT 1) a contribué à accroître le taux de desserte en eau potable dans les villes d'Atakpamé et de Dapaong. Financé à 5 milliards 212 millions de FCFA, le PEAT1 a permis la réalisation de plus de 2574 branchements pour 20 000 habitants dans les deux villes.

A Dapaong, les capacités de fourniture d'eau du barrage de Dalwak, l'un des plus grands au Togo, ont été renforcées en vue d'approvisionner la ville en eau potable à un coût réduit. L'ouvrage



a une profondeur de 12,5m et une longueur de 7km. Ce barrage reste la principale source d'approvisionnement en eau potable de la ville avec une capacité de 10 millions de m<sup>3</sup> par an. Le PEAT1 a permis d'effectuer 106 branchements privés avec une extension de 7,5 km de réseau de distribution d'eau potable. A Atakpamé, le PEAT1 a permis 1 474 branchements privés au profit de plus de 14 000 habitants. La chaîne de production a connu une amélioration avec un nouveau système de pompage permettant de mieux desservir plusieurs zones de la ville.

La première phase du

PEAT finit en ce mois d'août mais d'ores et déjà la phase 2 est annoncée. Elle va prendre en compte Kara, Sokodé et Tsévié pour une valeur de 25 milliards. Des cha-



teaux et des stations de traitement d'eau vont être construits ou réhabilités dans ces zones urbaines. Dans la même dynamique, les travaux de raccordement pour étendre

le réseau de distribution d'eau vont se poursuivre dans la région de la Kara. Sur le barrage de la Kozah, des travaux de réhabilitation seront effectués en vue de desservir davantage en eau potable la ville de Kara, les préfectures de la Kozah, de la Binah et de Doufelgou.

D'autres projets ont été réalisés dans toutes les régions du pays. On note le Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (PASSCO). Des

pompes à motricité humaine. Il est également prévu la construction des mini-adductions d'eau potable dans les centres semi urbains. Ces importantes réalisations ont été déjà mises en service. Ils'agit notamment de 420 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine, 100 forages réhabilités et 60 latrines communautaires. L'ensemble des infrastructures d'accès à l'eau potable et d'assainissement de ce projet dessert plus de 250 000 personnes en milieu rural et 30 000 en milieu semi urbain.

Également 22 autres mini adductions d'eau potable ont été réalisées dans la région maritime dans le cadre du projet PEA-OMD, avec le soutien de l'Union Européenne. La population totale des servies est de 240 000 habitants.

Les efforts fournis par le gouvernement et les investissements engagés dans le secteur de l'eau témoignent de la volonté du gouvernement à assurer le bien-être des populations conformément à la feuille de route gouvernementale qui prend en compte l'inclusion et l'harmonie sociales. D'ailleurs, les chiffres sont palpables. Le taux de desserte en eau potable a

significativement évolué. Il est de 69% en 2020, 50 % en milieu semi-urbain et 58% en milieu urbain. Le gouvernement maintient le cap avec une projection de 95 % d'ici à 2025 en milieu rural, 85 % en milieu semi urbain, 75 % en milieu urbain hors Lomé et 80% soit un taux de desserte nationale de 85%.

## Lutte contre la Covid 19

### Les conditions à respecter pour fouler le sol togolais

#### Suite de la p 2

golais de l'étranger, des mesures sont prises pour établir la réciprocité du certificat délivré au Togo avec les pays qui adoptent l'introduction d'un certificat de vaccination.

Selon une correspondance que le ministère a adressée aux ambassadeurs et aux chefs de missions diplomatiques du Togo à l'étranger,

l'autorisation d'entrée sur le territoire togolais est soumise à des conditions suivantes : Il faut d'abord disposer d'un test PCR contre la Covid-19 négatif datant de moins de 7 jours. Ensuite, avoir un certificat de vaccination international à jour selon le règlement sanitaire international RSI (2005) et avoir un certificat de vaccination contre la

Covid-19 digitalisé et vérifiable.

Ces dispositions sont prises pour éviter la migration massive des personnes infectées vers notre pays. En plus, pour plus de sécurité, le Togo ne reconnaît pas pour le moment l'attestation de guérison à la suite de la maladie à Coronavirus.

WARAA

branchements promotionnels à coût réduit, l'extension de réseau de distribution et la construction de bornes fontaines. Ces différentes initiatives ont considérablement amélioré les conditions d'accès à l'eau potable des populations. « Nous exprimons notre gratitude au gouvernement pour ses efforts de nous fournir davantage l'eau potable. Cela allège les tâches des ménages et aussi nos enfants ne seront plus exposés aux maladies », a témoigné Plinga, un des bénéficiaires.

Outre ces programmes nationaux, le Togo a également bénéficié des initiatives régionales. Le projet BID/UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural a permis de réaliser des forages équipés de

La Rédaction

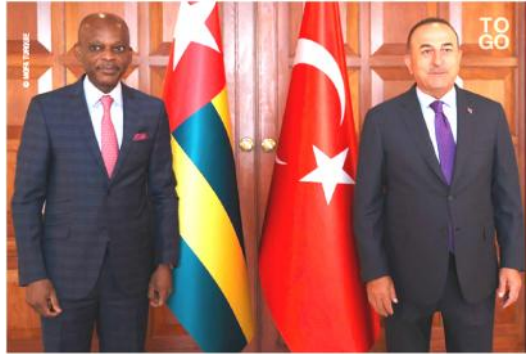


Renforcement des relations diplomatiques et économiques entre la Turquie et le Togo

## Le ministre Dussey à Ankara pour une visite de travail

Le chef de la diplomatie togolaise a effectué une visite de travail à Ankara du 24 au 27 juillet 2021. Il a en effet répondu à l'invitation du Ministre des Affaires Etrangères de la République de Turquie M. Mevlüt ÇAVUSOĞLU. Durant son séjour, le Chef de la diplomatie togolaise a eu une séance de travail avec son homologue turc au cours de laquelle ils ont évoqué des sujets d'intérêt commun d'ordre bilatéral et régional. Au plan bilatéral, les discussions entre Robert Dussey et Mevlüt ÇAVUSOĞLU ont porté sur l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de coopération économique et commerciale signé en juin 2021 entre

le Togo et la Turquie. Ils ont, à cet égard, échangé sur les préparatifs du Forum économique et commercial Togo-Turquie, prévu pour se tenir à Lomé avant la fin de l'année 2021 et qui est destiné à rapprocher les milieux d'affaires des deux pays. Le Ministre DUSSEY a insisté sur l'attractivité du Togo pour les investisseurs turcs en présentant notamment les dix ambitions de la Feuille de route présidentielle Togo 2025 dont la Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA), récemment inaugurée, constitue l'un des projets phares. Il a, par ailleurs, réitéré le souhait du Togo de voir aboutir très rapidement les échanges en cours en



vue de l'établissement d'une liaison aérienne Lomé-Ankara opérée par Turkish Airlines. Les échanges sur les questions d'ordre régional ont essentiellement porté sur la situation politique et sécuritaire au Sahel. Les deux pays se sont dits déterminés à soutenir les efforts de la communauté interna-

tionale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent afin de rétablir une paix durable dans cette région. A Ankara, Les deux ministres ont saisi l'occasion pour échanger sur les modalités pratiques de l'ouverture de l'Ambassade du Togo à Ankara. Le Ministre DUSSEY a exprimé les

vifs remerciements du Gouvernement togolais aux autorités turques pour les facilités accordées notamment la mise à disposition d'une parcelle de terrain pour la construction de la chancellerie. Rappelons que c'est la deuxième visite du Ministre DUSSEY en Turquie en l'espace de deux mois. En effet, les Chefs d'Etat, Faure Essozimna GNASSINGBE et Recep Tayyip ERDOĞAN comptent accélérer le processus du renforcement des relations diplomatiques et économiques entre la Turquie et le Togo.

La Rédaction

## Systeme éducatif francophone Un frein à l'emploi des jeunes et à la création de richesses

Selon le classement du magazine économique Forbes, les Etats-Unis et la Chine sont les pays qui fabriquent plus de milliardaires. Les USA comptent 724 milliardaires pendant que la Chine en compte 698. En Europe, l'Allemagne compte 136 milliardaires. Selon le magazine Challenge, le Royaume-Uni compte 147 milliardaires contre 109 en France. Et en Afrique, l'homme le plus riche est issu d'un pays anglophone. Contrairement aux pays anglophones qui font l'effort de décoller et qui ont un développement beaucoup plus rapide, les pays francophones sont à la traîne. L'une des causes de leur retard est l'inefficacité de leur système éducatif.

Avec le système francophone, l'accent est mis

plus sur les diplômes et non les compétences, ce qui est totalement le contraire dans les pays anglophones. Finalement les pays francophones ont un grand nombre de diplômés. Pendant ce temps, les pays anglophones s'activent plus dans le milieu entrepreneurial. En Afrique, les élites étaient juste formées pour servir le colon. Après les indépendances nous sommes restés dans le même schéma où on se scolarise pour être employé dans un bureau. Dans ce sens, toute la formation du cours primaire jusqu'à l'université est basée sur la théorie. Un élève en Terminal C4 n'est même pas en mesure de régler une petite panne d'électricité contrairement à un apprenti en électricité



qui n'a même pas obtenu un BEPC. « Je suis décorateur, je suis sollicité pour la décoration des salles et des voitures pour les grands événements. Ce métier, je l'ai appris au Ghana quand j'étais élève là-bas. », nous a confié un jeune togolais. Son témoignage prouve l'efficacité du système scolaire dans les pays anglophones axé sur la pratique. Un jeune scolarisé n'est pas obligé d'attendre un em-

ploi venant de l'Etat ou d'une société privée. Il peut lui-même créer son propre affaire à partir de ses connaissances.

Au Togo, le gouvernement a commencé à mettre l'accent sur l'entrepreneuriat étant donné qu'il est dans l'incapacité d'absorber tous les jeunes qui sortent chaque année sur le marché de l'emploi. Mais jusqu'à présent, ces jeunes ne se retrouvent pas vraiment parce qu'ils ne

s'étaient pas familiarisés avec l'entrepreneuriat depuis leur jeune âge. En plus de l'accent mis sur la création d'emplois, le gouvernement commence aussi à mettre l'accent sur l'enseignement technique qui pourra vraiment former des hommes de métiers. C'est dans ce sens que les Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) sont créés.

Au-delà de ces initiatives, le contenu des enseignements doit être revu depuis le cours primaire jusqu'à l'université. Il doit falloir alors mettre les moyens pour axer la formation sur la pratique et la culture entrepreneuriale.

**Jack NUKUNU**

# COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

**- Pya, Lundi 26 Juillet 2021 -**

## Suite de la p 3

ficie de 392 ha et de renforcer les actions d'industrialisation de notre pays.

6. Le deuxième projet de décret est relatif au projet de constitution d'une réserve foncière spéciale dans les cantons de Dalavé et de Kpomé (préfecture de Zio). Cette réserve, estimée à 1 177 ha, permettra à l'Etat de poursuivre ses projets de création d'habitats décentes et abordables, de réaliser des ouvrages publics au profit des populations.

7. L'adoption de ces projets de décret permettra de déclencher les procédures d'indemnisation et d'expropriation en vue de sécuriser les périmètres des sites identifiés.

## II. AU TITRE DES COMMUNICATIONS,

8. Le Conseil a écouté une première communication relative à la sécurisation des anciens sites industriels du Togo ; présentée par le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.

9. Dans la perspective de l'implantation de nouvelles unités industrielles dans les régions économiques du pays, cette communication vise à faire le point sur la situation des sites des anciennes unités industrielles ainsi que celle des parcelles nouvellement acquises en vue de leur sécurisation.

10. Le Conseil a ensuite écouté une seconde communication relative à la situation de la pandémie à la COVID-19 au Togo ; présentée par le ministre de la santé, de l'hy-

giène publique et de l'accès universel aux soins.

11. Dans le contexte actuel marqué par une flambée des cas de covid, la présente communication vise à faire le point de la pandémie, sur le double plan épidémiologique et vaccinal, et à faire état des mesures envisagées.

12. Il en ressort que les décès enregistrés récemment concernent essentiellement les personnes de plus de 50 ans non vaccinées. Cette tranche d'âge reste donc prioritaire dans le cadre de la campagne de vaccination.

13. On assiste à une augmentation du nombre de cas depuis quatre semaines, après le répit des mois d'avril et de mai. Cette nouvelle vague est alimentée par l'apparition de probables variants plus contagieux et le relâchement dans le respect des mesures barrières.

14. Face à cette situation, des mesures visant à accélérer la vaccination et à renforcer le contrôle du respect des mesures édictées, notamment dans les lieux accueillant du public, ont été proposées.

15. Le Conseil a ensuite écouté une communication relative à la nomenclature togolaise des métiers et professions ; présentée par le ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social.

16. Dans le contexte actuel du monde du travail marqué par la globalisation, et l'émergence de nouvelles activités, la classification de la nomenclature des métiers et professions nécessite d'être actuali-

sée afin de prendre en compte les nouveaux corps de métiers et professions.

17. Par ailleurs, cette actualisation permettra au public et aux employeurs d'uniformiser l'identification et la classification des catégories socioprofessionnelles, tant du secteur formel que du secteur informel, sur l'ensemble du territoire national. Elle contribuera également à la réalisation du projet d'identification biométrique.

18. Le Conseil a ensuite écouté une communication conjointe relative à l'évaluation des activités des organisations non gouvernementales (ONG) au Togo ; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

19. Compte tenu de l'évolution du contexte d'intervention des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de la nécessité pour l'Etat d'assurer le contrôle, la transparence et l'efficacité de leurs actions, il est apparu nécessaire d'actualiser le cadre réglementaire.

20. Il s'agira essentiellement de renforcer les résultats des interventions des ONG en les alignant sur les priorités du gouvernement. En attendant cette réforme, l'attribution et le renouvellement des agréments sont suspendus.

21. Le Conseil a ensuite écouté une communication relative au compte rendu des travaux de la concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP - du 19 janvier au 13 juillet) ; présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'administration territo-

riale, de la décentralisation et du développement des territoires.

22. Pour rappel, la CNAP avait été mise en place par le gouvernement sur les hautes instructions du Président de la République dans le but d'organiser une concertation entre les acteurs politiques.

23. Suite à la fin des travaux, la communication visait à présenter au conseil des ministres les résultats obtenus et les propositions de réformes.

24. Saluant la bonne tenue des discussions, le conseil a félicité les différents acteurs et a pris note des propositions.

## III. AU TITRE DES DIVERS,

25. Le conseil a écouté un compte rendu relatif à la sélection du Togo pour bénéficier du financement du fonds de l'initiative « Elsie » présenté par le ministre des armées.

26. La sélection de notre pays pour bénéficier de ce fonds vient reconnaître l'engagement et les efforts du gouvernement, sous la haute impulsion du Chef de l'Etat, dans la promotion du genre au sein des formes armées togolaises. Ce « label » est un encouragement pour l'ensemble du personnel féminin des forces armées togolaises.

## B. LE SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL

27. A la suite de ce conseil des ministres, le gouvernement a tenu un séminaire les 25 et 26 juillet afin de procéder à la revue de l'avancement de la feuille de

route gouvernementale 2020 - 2025.

28. Ce séminaire a été l'occasion d'évaluer les 42 projets et réformes inscrits dans la feuille de route.

29. Cette revue a permis d'identifier les projets déjà achevés notamment la loi de programmation militaire ; la plateforme industrielle d'Adetikope ; le code du travail. Par ailleurs, plus de la moitié des projets sont matures et en cours d'implémentation. Enfin, certains projets sont encore en phase d'étude ou de recadrage.

30. Cette analyse a permis de constater une bonne appropriation de la feuille de route et une dynamique de mise en œuvre collégiale.

31. Néanmoins, dans le but d'accélérer l'atteinte des résultats et de répondre aux points d'attention soulevés, Son Excellence Monsieur le Président de la République a rappelé l'exigence d'une mobilisation accrue des membres du gouvernement et des administrations. Il les a exhortés à maintenir l'esprit collégial et de solidarité qui permettra d'avoir plus d'impact au bénéfice des populations. Il a mis en exergue la nécessité de faire mieux fonctionner les instances de pilotage à tous les niveaux afin de répondre aux points d'attention soulevés.

32. Avant de lever la séance, le Chef de l'Etat a fixé des objectifs à court terme à atteindre avant le prochain séminaire gouvernemental.

**Fait à Pya,  
le 26 juillet 2021  
Le Conseil des  
Ministres**

# Jeux Olympiques Tokyo 2020

## Clarisse Agbégnenou, la franco-togolaise décroche une médaille d'or

Mardi dernier au Nippon Budokan de Tokyo, la Franco-togolaise Clarisse Agbégnenou (-63kg) a décroché l'or olympique pour la première fois de sa carrière mardi à Tokyo en prenant sa revanche sur la Slovène Tina Trstenjak, qui l'avait battue à Rio en 2016, avec un waza-ari en finale des -63kg. La judokate de 28 ans apporte à la France sa deuxième médaille d'or après celle remportée par l'escrimeur Romain Cannone à l'épée. Elle a décroché la médaille d'or olympique, la seule qui manquait à son immense palmarès. En finale, la Française a pris sa revanche sur sa grande rivale, la Slovène Tina Trstenjak, qui l'avait privée du titre lors des JO de Rio. Il s'agit de la sixième breloque pour la délégation tricolore, la deuxième du plus précieux métal après celle glanée par l'épéiste Romain Cannone, diman-

che. Clarisse Agbégnenou attendait ce moment depuis cinq ans. Cinq ans d'efforts, de sacrifices et de travail acharné, tout cela dans le seul but de pouvoir prendre sa revanche. Le 9 août 2016, sur le tapis carioa, la jeune Française des poids mi-moyens avait succombé en finale face à la rugueuse Tina Trstenjak, qui l'avait piégée au sol. Ce revers olympique, ni les quatre sacres mondiaux engrangés depuis (2017, 2018, 2019, 2021), ni les innombrables victoires accumulées n'ont permis de l'effacer. Mais ça, c'était avant le 27 juillet 2021. Car ce mardi, dans le mythique Nippon Budokan, la « Tigresse » a mis tout le monde d'accord. À l'issue d'un parcours impeccable, qui l'a vue balayer ou essorer toutes celles qui ont osé se mettre sur son chemin, la numéro 1 mondiale a retrouvé Trstenjak en finale. Le combat a été âpre et la combattante de 28 ans, trop peu entreprenante aux yeux de l'arbitre, a été la première à écoper d'un shido (pour non-combativité). Il ne fallait cependant pas s'en faire pour la protégée de Larbi Benboudaoud, qui a harcelé la Slovène au kumi-



kata. Cette dernière, qui cherchait à amener son adversaire au sol, a été sanctionnée à deux reprises pour fausse attaque. Et c'est ensuite au Golden Score que l'histoire s'est écrite. Un ko-uchi-gari d'école, une tentative de contre vaine et un mouvement des bras pour plier l'affaire. Waza-ari validé, finale terminée. Aussitôt, Agbégnenou a

compris et a fondu en larmes. La pression est retombée d'un coup. La patronne avait fixé le rendez-vous. Elle a assumé et a remporté l'or, comme elle se l'était promis. La co-porte-drapeau a montré la voie. Au reste de la délégation française, qui peine pour le moment à exprimer pleinement son potentiel, de la suivre.

Source : **Eurosport/WARAA**



### COMMUNIQUE

#### RELATIF A LA DELIVRANCE DES DOCUMENTS FISCAUX

L'Office Togolais des Recettes informe les contribuables et ses partenaires, du rétablissement de ses services de délivrance des documents fiscaux après quelques heures de perturbations enregistrées. Ces perturbations dues à une panne technique ont également affecté le bon fonctionnement du Centre de Formalités des Entreprises dont les prestations ont effectivement repris dans la matinée de ce mardi 27 juillet 2021. L'Office Togolais des Recettes présente ses excuses à tous ses usagers pour les éventuels désagréments subis et les rassure de la fluidité de toutes ses prestations.

Fait à Lomé, le 27 juillet 2021  
 Le Commissaire Général  
 Philippe Kokou B. TCHODIE

### PHARMACIES DE GARDE

Du 26/07/2021 au 02/08/2021

|                    |                                                                                    |             |                           |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------|
| 1- JEANNE D'ARC    | Près de Maro-Renault-Star                                                          | 22 22 08 01 | 90 86 40 51               |
| 2- ETOILES         | 10 Av. Nouvelle Marche                                                             | 22 21 88 47 | 96 27 05 05               |
| 3- CRISTAL         | Boulevard Houphët-Boigny                                                           | 22 20 90 91 | 97 07 12 32               |
| 4- PORT FACE       | Hôtel Sarrakawa                                                                    | 22 27 61 88 | 70 41 54 53               |
| 5- KODJOVAKOPE     | Avenue Duisbour                                                                    | 22 21 89 90 | 22 20 44 71               |
| 6- ROBERTSON       | 607, Avenue François MITTERAND Nyikonsakpô                                         |             | 22 22 28 41               |
| 7- BON SECOURS     | Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca                                      |             | 70 45 76 74               |
| 8- LIBERATION      | Avenue Libération Prolongée                                                        | 22 22 25 25 | 96 80 69 35               |
| 9- ISIS            | Avenue Jean Paul II près des rails NUKAFU Gakpoto                                  | 70 44 83 87 |                           |
| 10- YEM - BLA      | 258, Av. Akéi face à la Résidence St Joseph                                        | 22 26 81 55 | 96 80 09 19               |
| 11- FRATERNITE     | Hédzanawé près de la Clinique St Joseph                                            | 22 26 81 55 | 96 80 09 19               |
| 12- CITRUS         | Antigou Carrefour DVA, Grand Contournement                                         | 70 44 59 24 | 96 80 09 03               |
| 13- NOTRE DAME     | Rte de l'Aéroport entre la foire TOGO 2000 et l'Aéroport                           |             | 96 80 10 12               |
| 14- APOTHEKA       | Face siège Fédération Togolaise de Football, route de Kogué                        | 22 61 57 57 | 70 44 33 33               |
| 15- LE PROGRES     | Gd contournement, face EPPL Universelle, non loin de la gendarmerie d'AHADZI-KPOTA | 70 45 86 55 | 96 80 10 00               |
| 16- MAWULE         | Bé-Kpota Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoto                                      |             | 70 45 91 86               |
| 17- ELIBERACA      | Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste                           |             | 99 91                     |
| 18- LA REFERENCE   | Route de Kpalimé, Adidogomé Assilyyè, à côté du bar Madiba                         |             | 96 80 09 96               |
| 19- BONTE          | Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé                                                  |             | station Sano! 96 80 09 00 |
| 20- DE LA VICTOIRE | Avédy Wéssomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails)         | 70 45 74 92 | 99 80 14 09               |
| 21- JAHNAP         | A côté de l'EPF Gakli, Djidjolié-Gakli, immeuble Favo                              | 22 51 22 86 | 96 80 09 29               |
| 22- GROUPE C       | ADBALEPEDOGAN face Clinique la Victoire non loin de l'EPF Groupe C                 |             | 99 98                     |
| 23- VERTE          | Face Ecole du Parti Kikamé                                                         | 22 25 03 26 | 91 98 50 17               |
| 24- LUMIERE        | Agbatépédogan                                                                      | 70 43 15 49 |                           |
| 25- ORCHIDEES      | LLEO 2000                                                                          | 22 51 30 40 | 70 43 39 49               |
| 26- SOLIDARITE     | Rue Avdji-Vakpossito - Près de la Station Total Toti                               | 22 50 37 07 | 96 80 09 76               |
| 27- ARC-EN-CIEL    | Agô-Téléssou à 50m du Carrefour Margot                                             | 70 42 50 00 | 90 38 08 10               |
| 28- AGOU ANTOINE   | Boulevard Lycée Agoé-Nyivé - Agoé-Assilyyè                                         | 70 41 36 12 | 96 87 59 50               |
| 29- CHARITE        | A côté du CEG d'Agoé-Nyivé                                                         | 22 25 12 60 | 90 65 21 90               |
| 30- EMMANUEL       | Sur la route de Mission Tové à côté du Bar Solidarité                              | 70 40 25 40 | 96 80 09 12               |
| 31- ABRAHAM        | Agô-Logopé Kossigan                                                                | 22 50 10 00 | 92 25 99 83               |
| 32- DENIS          | Agô Kové, Carrefour Kpogli                                                         | 93 08 46 40 | 70 12 35 85               |
| 33- MAWUNYO        | Agô-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO                  |             | 70 42 34 64               |
| 34- TAKOE          | Avant la station CAP ESSO de Zongo côté opposé                                     | 70 45 62 17 | 96 80 09 77               |
| 35- AGOÉ-NYIVÉ     | A côté de l'Eglise Catholique d'Agoé-Nyivé                                         | 22 25 83 38 | 91 61 02 62               |
| 36- ELEMANISSI     | Adetikopé, Médina, Nationale N°1, avant PIA industrielle d'Adetikopé               |             | 91 61 02 62               |
| 37- ZOSSIME        | Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de Zossimé                        |             | 99 99 80 75               |
| 38- ST PHILIPPE    | Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO                      |             | 96 80 33 24               |
| 39- VERSEAU        | Près de la maison Bateau Baguida                                                   | 22 27 34 53 | 92 05 23 49               |
| 40- DELLEDEN       | Route d'Aného, face Cité Baguida                                                   | 70 42 13 98 |                           |

Service offert par Ramata Digital Service / Adresse : AGOÉ-SOGBOSSITO ; non loin de la station

SOMAYAF / 92 58 71 85 / Page Facebook : ramatadigitalservice





**Pendant l'état d'urgence sanitaire, tous les acomptes provisionnels de l'impôt sur les sociétés doivent être payés dans les délais.**